VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison et résidence en bois à deux étages,

Dans le Deuxième District, à un demi ilet du Marché Tremé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans,

Maintenant occupée par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de $75 par mois.

Succession de Regina Hayem

No 51,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 637 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division "E" Cour Civile de District, daté et signé 24 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendue à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Claiborne, Robertson et Ste-Anne, le dit lot mesure 31' 11" de face à la rue Orléans sur une profondeur de 72' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en bois à deux étages. Ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher, corridors, galeries, etc. au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans.

Conditions, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de l'adjudication, garanti par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles de garantie des dits billets. Les taxes doivent être assumés par l'acquéreur qui doit faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par devant Felix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 30 juin—6 13 20 à date.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RÉSIDENCE

Et localité de choix pour le commerce, encoignure des rues St Thomas et Ste Thérèse, maintenant occupée comme magasin de chaussures.

Résidence seule à deux étages dans le fond sur la rue Ste-Thérèse.

Long crédit, intérêts très bas.

Succession de Henry Wirth, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E., No 46,483.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier.—Il sera vendu aux enchère publiques le MARDI, 15 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en vacances, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Saulet, Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues St-Thomas, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse et désigné comme lot No 14 sur un plan dressé par Louis H Pilié, voyer, le 15me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues St-Thomas et St-Thérèse et mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un joli cottage en usage pour magasin de chaussures et résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages ayant quatre chambres, cuve, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'assurance, honoraires d'avocat et les autres clauses de garantie; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente; les taxes de 1897 doivent être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 13 à la vente

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAM.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en bois, à deux étages et Vastes Terrains

No. 1234 rue sud Remparts

Enc. nord-est de la rue Erato.

Succession de B. F. Choate.

No 52,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 1er juillet 1897 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 27 mai 1897, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci-dessous:

La belle résidence en bois à deux étages No 1234 rue Sud Remparts, encoignure nord est de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Dryades, Erato et Clio, elle est retirée de la rue, a un joli grillage en fer et contient de larges galeries devant et sur les côtés, vestibule salons doubles, librairie, salle à manger cuisine et autres chambres au rez-de-chaussée; vestibule, sept chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, gaz, citerne, etc. Les terrains sont distribués en promenades en Schillinger et en gazons et mesurent 72 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts par une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Erato de 143 pieds, 3 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins comme il est plus spécialement décrit comme suit:

Le lot entier No 22, cette moitié du lot No 21, touchant au lot No 22 et vers la rue Erato, cette moitié du lot No 24 touchant au lot No 22, aussi du côté de la rue Erato laquelle dite propriété est comprise dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Clio, Erato et Dryades, dans le premier district de cette ville, et mesure 43 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 143 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de coté vers la rue Clio, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté où il touche le lot No 24, où il forme un angle droit et s'étend jusqu'à la rue Erato, sur laquelle il a une façade de 30 pieds 9 pouces et 2 lignes, avec une profondeur sur la ligne du fond de la rue Erato de 72 pieds 6 pouces, d'après le devis marqué "A" annexé à un acte passé pardevant Wm Christy, alors notaire de cette ville, le 10 janvier 1850, un certificat duement certifié du dit devis est annexé à un acte de vente, pour référence, et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 23, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté le 22 février 1810, et déposé comme plan No 31, dans l'étude de J. Z. Marks, ancien notaire en cette ville. le dit lot forme l'encoignure des rues Sud Remparts et Erato, et mesure 29 pieds 4 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 112 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Erato. Le tout en mesure américaine acquise par feu B. F. Choate par achat de B. W. Seawell, Jr, par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 10 avril 1893.

Dans une jolie localité, près de la résidence de l'Hon. C. H Schenck, de M. M. Pokorny et autres, à une faible distance du centre des affaires, près de plusieurs lignes de chars, des marchés, écoles et églises.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. H. Browne Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 1

Bureau de la "Jackson Brewing Company"—En conformité à l'article IV de la Charte de cette compagnie, une élection de neuf directeurs pour servir durant l'année suivante, aura lieu mercredi, 16 juin, 1897, entre les heures 10 A. M. et 2 P. M., au bureau de la dite compagnie.

Les transferts des livres seront clos dix jours avant la dite date.

GUS. OERTLING,
Secrétaire et Trésorier

30 mai—30 juin 1 3 5 6 8 9 13 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Placement de choix

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts

Propriétés de valeur et rémunératrice à deux corps de logis

—SUR—

Les rues Dauphine et Remparts.

Dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al.

No 52,660—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéro 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 mai 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 mai 1897, dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al, pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Toulouse, St Pierre et Bourbon et mesurant au pied français à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'à peu près 60 pieds.

Les améliorations sont désignées par les Nos. municipaux 612 et 614 rue Dauphine, consistent en une maison en briques à deux corps de logis à un étage, bien su divisé, cour pavée, 2 cuves, water works; une propriété rapportant un bon loyer, à proximité du centre des affaires et à proximité de toutes les commodités.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui y appartiennent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné comme lot No 2, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 avril 1847 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, au pied anglais, borné par les rues Histoire, maintenant Kerlerec et Craps, maintenant Bourgogne; les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, à un étage, avec une allée de chaque côté, connu par les numéros municipaux 1428 et 1430, rue Remparts. Une bonne propriété, cars électriques, en face de la loge de l'Etoile Polaire.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec tout les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, les droits, voies, dépendances etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Ursulines et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues pour les Nos. 1130 et 1132 rue Dauphine consistant en une grande et confortable résidence en briques à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, subdivisée en grands appartements, cour pavée, water works et autres commodités, joli voisinage, en face de la salle Portugaise.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre "F" sur un certificat de voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 22 mars 1861, et mesurant au pied anglais 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1126 et 1128 rue Dauphine, consistant en un joli et confortable cottage en briques, à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, cour pavée, allée, commandant une bonne location, rapportant $ 4 par mois.

5° Un certain lot de terre ensemble avec tout les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, les droits, voies, etc, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Philippe et Ursulines et mesurant conformément au plan fait par L. Surgi, voyer de ville, en date du 17 janvier 1859, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, façade en briques, avec une grande entrée pour wagons avec une addition, une bâtisse en briques à deux étages, sur les lieux, écurie, etc., connue par les Nos 1026 et 1028 rue Dauphine. Cette propriété bien administrée donnerait un bon rapport. Bonne localité pour un emplacement de bois et charbon, et toutes les facilités désirables.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Philippe et Ursulines, et mesurant au pied Américain 31 pieds 11 pouces et 4 lignes plus ou moins de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1022 et 1024 rue Dauphine, consistant en une jolie résidence double, confortablement subdivisée, invariablement occupée par un bon locataire.

La rue Dauphine, une des meilleures rues du 2me district, pavée en pierres carrées, et cette propriété est située dans la section de choix et à proximité de toutes les commodités.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un, ou un et deux ans pour des billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement final, garanti par privilèges de vendeur et privilèges et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur ou les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur la dite propriété à leurs propres valeurs jusqu'au paiement final des dits billets, à transférer la police au porteur ou porteurs des dits billets et à payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou en partie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication et rembourseront les primes d'assurances pour le temps non expiré. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence cottage attractive avec autres bâtisses dans le fond, Nos. 2316 rue St-Pierre près Miro.

Succession de Célina Barq.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No. 727 rue Commune. Le MARDI, 29 juin 1897, à midi il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 26 mai 1897, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans et pour le compte de la Succession de Célina Barq No. 41,057 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet Walk Miro, Tonti et St-Pierre, désigné comme lot "A", sur un plan fait par D. E. Seghers, mesurant 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal 2316 rue St-Pierre, consistant en une jolie résidence cottage extrêmement confortable, avec une autre bâtisse en bois à deux étages dans le fond, une bonne cour, cuve, etc., près de toutes les commodités, ligne électrique en face.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque etc, portant 8 pour cent par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour 1897. Acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente.

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

VENTES A L'ENCAN

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Popriétété de valeur dans le deuxième District.

Succession de John Paul Vogel.

No 53,147—Cour Civile de District pou la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi le 30 Juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN et LESSEPS, A. A. Lesseps, Encanteur, bureau No. 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 27 mai 1897 et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 30 juin 1897 à midi, à la Bourse de la Nouvelle Orléans, des propriétés foncières No. 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St. Charles, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et l'avenue Claiborne, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue St-Louis, sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant désigné comme lot No 2.

Les améliorations là-dessus consistent du cottage seul et substantiel contenant trois chambres et dépendances, et portant le numéro municipal — rue St Louis.

Termes et conditions:—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un an avec billets portant 8 0/0 par an d'intérêt, de la date de la vente, avec lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et feront un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. P. Cousin, notaire.

31 mai—31—juin 2 6 13 20 28 29 30

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julia, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pilié et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Démécourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent ou comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Esther Levi.

No 41,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR BAUMGARDEN ET STERN—L. L. STERN, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé le 13 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan:—

PAROISSE EAST FELICIANA.

No 1. Une certaine portion de terre connue comme le "Rankin Tract" ayant 435 acres plus ou moins, borné au nord par les terres anciennement appartenant à T. D. Worthy, est par la rivière Comite, et ouest par les terres anciennement appartenant par T. D. Worthy.

2° Une certaine portion de terre connue comme le "Kelley Tract" ayant 320 acres plus ou moins, situé, nord, de D. W. Pipes, est, par Wm S. Irvine et sud, par la terre de Isaac Benyhill et B. D. Chaney.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant H. T. Gurley aux frais de l'acquéreur.

23 mai—23—juin 3 10 17 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Emma Bidwell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,466—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. G. Brice, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.

3 Juin—3 7 12

Succession de Mme Jennie Everhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 52,309—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. F. Everhard, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

FRANK ZENGEL, Avocat.

3 juin—3 7 12

Succession de Paul Milliet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,730—Division A—Attendu que Mme Alice Neville, veuve en première noces de George Fremont et en deuxième noces de Paul Milliet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Milliet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

D. J. DOWERS, Avocat.
Chambre 2, 3me étage, Cotton Exchange.

10 juin—10 13 19

Succession de Henry Dering.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,700—Division B—Attendu que Gabriel Dering a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Dering, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 juin—8 12 17

A. E. Rousseau versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Nott, syndic définitif des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

SAUNDERS & MILLER, No 303 Hennen Bld'g

5 juin—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande et Attrayante Propriété-Résidence de valeur dans le Sixième District,

Encoignure des rues Ferdinand et Chestnut (ou Audubon), portant le nouveau No municipal 7040 rue Ferdinand.

Dr J. Numa Roussel vs C. Julian Bartlett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,153—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Sixième District de cette ville (anciennement Greenville, paroisse de Jefferson), dans l'ilet No 28 borné par les rues Ferdinand, Chestnut ou Audubon, Elizabeth et Walnut: ladite portion de terre étant le coin nordouest dudit ilet et mesurant 120 pieds de face à la rue Ferdinand sur une profondeur et face de cent cinquante (150) pieds sur la rue Chestnut ou Audubon, avec les lignes parallèles dans le fond et de l'autre côté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur Améliorée dans le Premier District

Formant l'encoignure des rues Gravier et Broad, dans l'ilet borné par les dites rues, l'avenue Tulane et la rue Dorgenois.

Mme M. G. Mims vs John G. Giesemann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,310—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, et situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet original No 49, maintenant No 585 borné par l'avenue Tulane, anciennement Commune, et les rues Broad, Gravier et Dorgenois, ledit lot étant désigné par le No vingt-trois sur un plan de subdivision dudit ilet en 44 lots par P. A. D'Hémécourt, voyer en date du 10 juillet 1890 et annexé pour référence à un acte fait par N. B. Trist, notaire en cette ville, le 28 octobre 1890, ledit lot forme l'encoignure des rues Gravier et Broad et mesurant, conformément au dit plan, trente et-un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt-deux pieds trois pouces et sept lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 mai—15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Sixième District,

People's Bank of New Orléans vs William W. Washburn—No 53,278.

Mme Mary G. T. Stempel, gardienne, vs William W. Washburn—No 53,279.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept lots de terre avec les bâtisses et autres améliorations qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 53, anciennement ilet No 26, en dehors de la rue Water et borné par lesdites rues Water Berlin et Milan et le fleuve Mississipi et lesdits lots étant désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 et mesurant chacun 25 pieds, plus ou moins de face au dit fleuve Mississipi et la rue Water et s'étendant en profondeur du fleuve Mississipi à la rue Water. Ensemble aussi avec le moulin à scie, machines, outils et généralement tout ce qui y appartient sans exception ou réserve

Saisi dans les affaires ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 24

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UNIS No. 12,578.

F. L. Richardson, receveur de la Banque Nationale d'Amérique

vs

Henry Gardes.

Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane.

EN vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et le District est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée je procéderai à la vente à l'encan à la porte de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Louisiane, entre les heures prescrites par la loi, au plus et dernier enchérisseur avec le bénéfice de l'estimation, le MARDI, 6me jour de juillet 1897, tous les droits, titre, intérêt et réclamation du défendant dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certain lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 216, 218 et 220 rue du Camp, ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, anciennement désignés comme lots 36, 38 et 40 rue Camp, dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, Gravier et Magasins; le lot No 36 mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond par 103 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune et 99 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No 38 mesure 21 pieds 8 pouces sur la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 3 pouces sur la ligne de côté vers la rue Camp, et 95 pieds 6 pouces sur le côté opposé.

Le lot No 40 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond avec une profondeur de 95 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune, et une profondeur de 91 pieds 9 pouces sur le coté opposé

Conditions de la vente—Comptant; sujet, néanmoins, à une première hypothèque existant sur la dite propriété décrite ci-dessus de $50,000.00 qui sera due le 1er janvier 1899.

J. V. GUILLOTTE,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane,

4 juin—4 6 13 20 27—juil 4

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Mercredi, 16 juin, à 10 heures A. M.

Groceries, Vins, Liqueurs, Etc.,

No 419 avenue Champs-Elysées entre les rues N. Peters et Decatur.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MERCREDI, 16 juin 1897, à 10 heures, A. M, en vertu et conformément à un ordre portant la date du 1er juin 1897 et rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de E. C. Canton vs ses créanciers, No 53,492 du dossier de la dite Cour et pour le compte du dit insolvable, à l'encan, il sera vendu:

Les biens mobiliers que contient le dit local, situé au No 410 avenue Champs-Elysées, consistant en épiceries, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé dans les archives de la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

5 juin—5 6 13 14 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 52,930.—

JAS. J. O'ROURKE, JR. VS. SES CREANCIERS.

Mulets, Camions, Wagons.

PAR E. CURTIS, Encanteur, Bureau, Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. l'Hon. F. A. Monroe, juge, daté et signé le 27 Mai 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente, VENDREDI, le 11 Juin 1897 à 11 heures A. M., dans un lot vacant dans l'ilet borné par les rues Calliope, Gaiennie, Sud Peters et Fulton des propriétés mobilières suivantes:—

Une paire de roues de machine, une paire de roues de bouilloire, deux grands camions à machines et le même jour VENDREDI le 11 Juin 1897 à Midi, dans le lot 429 rue Thalia près de la rue Tchoupitoulas, les propriétés suivantes:—

Deux camions plats, un wagon à bois, un camion à coton, trois mulets, un cheval bay, un lot de harnais, AUSSI un lot de notes livres de comptes, etc., comme par inventaire enregistré. Conditions comptant.

30 mai—30—juin 2 6 8 9 10 11

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES LOTS A BATIR

DANS LES

DEUXIEME

—ET—

SIXIEME DISTRICTS.

In Re New Orleans Real Estate Company Limited, en liquidation.

No 51,994 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, le 23 juin 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1897 et en vertu d'un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, en date du 14 mai 1897 pour le compte de la dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

DEUXIEME DISTRICT.

1° 4 certains lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par lots Nos 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Bell, Gayoso et Dupré, mesurant comme suit: Le lot No 4 mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 136 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 34 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 5 mesure 39 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 4, 101 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et 37 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 6 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Dupré et 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le divisant du lot No 7 et 30 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 7 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 131 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 30 pieds sur la ligne du fond.

SIXIEME DISTRICT.

2° 5 certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 dans l'ilet borné par le Exposition Boulevard, les rues Laurel Patton et Calhoun, mesurant comme suit: le lot No 1 mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à l'Exposition Boulevard sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 5 lignes sur le côté près du lot "A" et 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le Boulevard Exposition sur une profondeur du 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté près du dit lot No 1 et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du lot No 3. Le lot No 3 touche au lot No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du dit lot No 2 et 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne près dudit lot No 3 et 120 pieds 1 pouce et 7 lignes sur l'autre côté, le lot No 5 touchant au lot "A", les Nos 1, 2, 3 et 4 dans le fond et mesure 41 pieds de face à la rue Patton, sur une profondeur de 162 pieds 1 pouce et 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frank N. Butler, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mai—20 26—juin 3 9 16 20 23

AVIS AUX CREANCIERS

John Baltz vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 52,867—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. H. Mitchell, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 50,562—M. Schwarz & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de M. Schwarz & Co. et les membres individuels de ladite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire public de cette ville, en son bureau, en cette ville, commençant le 14me jour de juin 1897, pour agir sur l'application dans l'affaire de la vente du stock de marchandises et des propriétés foncières appartenant à la propriété insolvable, d'arranger les termes et conditions de la vente et de prendre toutes autres actions nécessaires à ladite vente ainsi qu'il est requis et permis par la loi

Fait et signé ce 28ème jour de mai 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Anthony Battistella versus ses créanciers—No 53,499—Cour Civile de District—Division "D"—Ordre de Cour—Le pétitionnaire, Anthony Battistella dans la pétition suivante, le débiteur de cette affaire, qui veut rendre ses biens à ses créanciers s'étant conformé avec toutes les formalités prescrites, la cession de tous les biens dudit Anthony Battistella, insolvable, est par le présent acceptée pour le bénéfice de ces créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des pétionnaires dudit insolvable soit convoquée et tenue au bureau, No 903 Hennen Building, en cette ville, pardevant B. T. Walshe Jr, Esq., notaire public, le 23ème jour de juin, pour recevoir le tableau dudit insolvable et élire un syndic définitif à la dite propriété insolvable, et pour tous autres objets que ladite réunion peut être compétente et sur lesquels elle peut juger convenable d'agir, et il est ordonné qu'une commission soit délivrée audit B. T. Walshe Jr, notaire, de tenir la dite réunion et d'en faire un rapport conformément à la loi. Il est de plus ordonné qu'Edgar Gelpi soit et est par le présent nommé syndic provisoire dans l'intervalle pour prendre charge de ladite propriété insolvable sur l'exécution de sa caution avec bonne sécurité comme telle en la somme de trois cents dollars. Il est de plus ordonné que Mark M. Boatner, Esq., soit et est appointé avocat pour représenter les deux créanciers absents, nommés sur le tableau du dit insolvable. Il est de plus ordonné que toutes procédures aussi bien contre la personne que contre la propriété du dit Anthony Battistella, insolvable dans cette affaire, soient suspendues dans l'intervalle

Fait et signé le dix-septième jour de mai 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 mai—20 27—juin 4 12 19

HYSTÉRIE — ÉPILEPSIE — CONVULSIONS

Guérison SOUVENT
Soulagement TOUJOURS
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION LAROYENNE
ANTI-NERVEUSE
Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.
Dépôt a la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

MALADIES NERVEUSES
Guérison certaine par le
SIROP HENRY MURE
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris
POUR LA GUÉRISON DE
ÉPILEPSIE, HYSTÉRIE — HYSTÉRO-ÉPILEPSIE — DANSE de SAINT-GUY — DIABÈTE SUCRÉ
MALADIES du CERVEAU et de la MOELLE EPINIERE — CONVULSIONS, VERTIGES — CRISES NERVEUSES
MIGRAINES, INSOMNIE — EBLOUISSEMENTS — CONGESTIONS CÉRÉBRALES — SPERMATORRHEE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT (France)
DÉPÔT A LA Nouvelle-Orléans : J. L. LYONS & Co. 42-44, Camp.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS
SAVON ORIZA-VELOUTÉ

Le Meilleur
et le plus Doux des Savons
PARFUMERIE ORIZA
de L. LEGRAND
Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité ORIZA-OIL
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

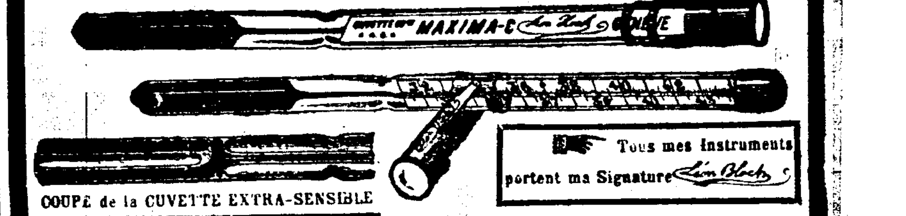

THERMOMÈTRES
MÉDICAUX de Léon Bloch
NOUVEAU SYSTÈME
EXTRA-SENSIBLE
(BREVETÉ en France et à l'Étranger)
Présenté à l'Académie de Médecine de Paris
par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ
Adopté par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER
ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République
Dépôt à la Nlle-Orléans, J.-L. LYONS & Co, 42-44, Camp.

THERMOMÈTRES MÉDICAUX
EXTRA-SENSIBLES DE LÉON BLOCH
Adoptés par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER
ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
Tous mes Instruments portent ma signature: Léon Bloch
A PARIS : 5, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS & Co, 42 et 44, Camp.

PILULES PURGATIVES du Dr GUILLIÉ
d'Extrait d'Elixir Tonique Antiglaireux du Dr Guillié
Préparées par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1re Classe
PARIS — 9, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 9 — PARIS
PLUS DE TROIS QUARTS DE SIÈCLE DE SUCCÈS
ont démontré que l'ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ était le meilleur remède contre les maladies du FOIE, de la PEAU, le RHUMATISME, la GOUTTE, les FIEVRES EPIDÉMIQUES, la GRIPPE ou l'INFLUENZA et toutes les maladies causées par la Bile et les Glaires.
LES PILULES D'EXTRAIT D'ÉLIXIR DE GUILLIÉ
contiennent sous un petit volume toutes les propriétés toni-purgatives de l'ELIXIR
Dépôt dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK
PURGATIFS et DÉPURATIFS
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle, contre les
ENGORGEMENTS D'INTESTINS
(Constipation, Migraine, Congestion, etc.)
Très contrefaits et imités sous d'autres noms.
Exiger l'Etiquette ci-jointe en 4 couleurs.
Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

ASTHME & CATARRHES
Guéri par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS - TOUX - RHUMES - NÉVRALGIES
Vente en Gros : J. ESPIC, 20, rue Saint-Lazare, PARIS. Exiger la Signature
Dépositaires à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS ET Co; — FINLAY ET BRUNSWIG.
Et dans toutes les principales Pharmacies des États-Unis.